

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du lundi 24 mars 2025</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 13 mars 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 24 mars 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 09</p> <p>Votants : 11</p> <p>Délibération n°D_2025_03_24_03</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Julien Langloys à Mme Anne-Marie Cecon, Mme Carole Chen à M. Christophe Comé</p> <p>Absent excusé : M. Jean-Philippe Gecchele</p> <p>Absent : M. Norbert Regard</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Validation du projet de réhabilitation et d'agrandissement du groupe scolaire du Triolet

Vu la délibération n° DEL22_2023 en date du 4 décembre 2023 du SIVU CCM validant l'APD du projet de réhabilitation et d'agrandissement du groupe scolaire du Triolet,

Vu la délibération n° DEL15_2024 du 18 novembre 2024 du SIVU CCM validant le nouveau montant prévisionnel des travaux et le lancement de l'appel d'offres de travaux,

Vu la délibération n° DEL16_2024 du 19 décembre 2024 du SIVU CCM attribuant les lots de travaux,

Vu les statuts du SIVU CCM,

Considérant que les communes membres contribuent aux dépenses du syndicat autant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- valide le montant de travaux selon l'attribution des lots soit 4 618 490.18 € HT (y compris les 4 lots infructueux),
- confirme la participation de la commune de Contamine-Sarzin au financement des travaux, suivant l'appel de participation fait chaque année par le syndicat selon la répartition indiquée dans les statuts (cf. nb d'habitants INSEE).

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 25 mars 2025</p> <p>De sa publication : 26 MARS 2025</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 26 MARS 2025</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 24 mars 2025</p> <p>Le Maire,  </p> <p>Le secrétaire de séance, </p> <p>Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL</p>
--	--